

MAIRIE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
29 mai 2024

Date de convocation : 23 mai 2024
Date d'affichage : 23 mai 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 dont 2 *Pouvoir-(s)*

L'an **deux mille vingt-quatre** le 29 mai à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Mickaël LELONG, M. Jean-Marie BOSQUET,
Mme Catherine DUCHEMIN, M. Emmanuel SANSON, Mme Sophie LETERRIER, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT

Absents excusés: Mme Christiane LAISNEY a donné pouvoir à Marc LALANDE, M. Richard CORNILLE, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY a donné pouvoir à Françoise BAILEY

ABSENT : M. Mathieu BOUGIS, M. Jean-Paul LEFORESTIER

Formant la majorité des membres en exercice

Françoise BAILEY a été désignée secrétaire de séance

DCM 34-2024 Meeting side-cars

Lors de leur rendez-vous en mairie les side-caristes ont fait une demande afin de pouvoir occuper un endroit sur la commune de Sottevast pour leur 40^{ème} anniversaire en août 2026.

Après une visite sur place les terrains d'entraînement de foot seraient appropriés.

Il nous est également demandé un accès aux toilettes, aux douches et bureau du gymnase.

Leurs manifestations antérieures ont attiré entre 300 et 500 side-caristes, ils assurent eux-mêmes la sécurité du site.

Le conseil municipal à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Emmanuel SANSON) et 1 ABSTENTION (Christiane LAISNEY)

- Accepte les demandes et
- Autorise les side-caristes à venir s'installer sur la commune de Sottevast à l'occasion de leur 40^{ème} anniversaire.

DCM 35-2024 Centre de santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. Le Préfet en date du 04 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1er janvier 2017,

Vu loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »),

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2017, de prise de compétence facultative « santé et accès aux soins »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-84 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération du 24 mai 2018, sur la restitution des compétences, qui précise la compétence santé,

Vu la délibération n° DEL2024_034 du 4 avril 2024 prise par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

DCM 38-2024 Création d'emploi

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 15 h 35 / 35h pour renforcer l'agent qui officie en classe de TPS / PS, assister l'enseignante, accompagner les enfants pour les rendre autonome, assurer le service cantine, accompagner et surveiller les enfants pendant la sieste, à compter du 30/08/2024.

Ce poste sera pourvu en fonction du nombre d'enfants de 2 ans inscrits suivant les années scolaires.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article

L332-8, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de d'adjoint technique.

Les candidats devront justifier d'une expérience sur un poste similaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **après en avoir délibéré,**

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DCM 39-2024 Contrat d'entretien MIELLE pour machine à laver

Suite à une panne de la machine à laver de l'école et à la difficulté d'obtenir un dépannage, la commune a demandé au fournisseur de nous établir un contrat de maintenance.

Le contrat qui est conclu pour une durée de 5 ans a pour objet de garantir :

- La bonne organisation des opérations de maintenance préventives
- Toute opération éventuelle de maintenance curative
- Le montant du contrat est de 485 € HT/an

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés **ACCEPTÉ** la souscription au contrat de maintenance et d'entretien de la société MIELLE.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- ↳ Devis 2ED radiateurs pour local fleuriste 1 546.72 €
- ↳ Devis LEROY MERLIN portes pour local fleuriste 278.90 €
- ↳ Devis COTENTIN RESINE CARRELAGE (marché restaurant scolaire) 7 201.20 €

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

◆ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours

◆ **Social**

- Processus d'intervention du CCAS sur demande de l'assistante sociale : les participations financières de la commune sont accordées en fonction de la demande de l'assistante sociale qui a traité le dossier.

◆ **Communication**

- Problème de bruit récurrent route de Rauville : il sera rappelé aux administrés qu'il y a des horaires à respecter pour les travaux bruyants et notamment pour le week-end

◆ **Travaux**

- devis pour la chasse de la Raterie/Saint Jouvin : les creux ont été nettoyés et la chasse empierrée.
- fermeture de la salle de l'élan rural pour travaux : la salle sera fermée à la location pendant 3 semaines en mars 2025 pour travaux.

◆ **Scolaire**

- Scolaire : Matériel
- - Des rideaux/stores vont être installés dans la classe de CM2 et des volets roulants au dortoir des PS.
- - le complément de chaises de cantine pour les enfants de maternelle est arrivé.
- - Les élèves de CP, CE1 et CE2 planteront les arbres arrivés en janvier à la plage verte le vendredi 31 mai. Ces arbres prolongeront la haie plantée le long de la voie ferrée.
- - La réunion de PEDT programmée le 23 mai a été annulée (trop peu de personnes avaient répondu) et est reportée.

◆ **Sports et animations - associations**

- Réunion des présidents
- Apéro concert
- Le téléthon cette année sera avancé d'une semaine, ce sera le week-end du 29 et 30 novembre 2024.
- Le forum des associations aura lieu le 7 septembre 2024 de 10 heures à 15 heures.

Infos diverses

- SDIS agriculteurs, canalisations MLC
- Offre pour la salle paroissiale refusée
- Mariages : liste à attribuer
- Elections du 9 juin 2024

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

La secrétaire,
Françoise BAILEY